

DIRECTION FINANCIERE
MB GIMONNET

COMPTES EXERCICE 2025

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le rapport du Directeur Général, décide d'approuver ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2025 et analysé les conclusions de ce rapport, décide d'approuver les comptes de l'exercice qui lui sont présentés.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, donne quitus à Monsieur Eric COJON, Directeur Général, pour l'arrêté des comptes 2025.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide l'affectation du résultat 2025, soit un bénéfice de 22 894 554.81 € ventilé pour 13 496 448.24 € aux activités relevant du service d'intérêt économique général et pour 9 398 106.57 € aux activités ne relevant pas du service d'intérêt économique général.

Le résultat de 13 496 448.24 € relevant du service d'intérêt économique général est affecté :
-en réserves sur cessions immobilières - Activités relevant service d'intérêt économique général depuis 2021 - pour 8 218 666.21 €
-en report à nouveau - Activités relevant service d'intérêt économique général depuis 2021 - pour 5 277 782.03 €

Le résultat de 9 398 106.57 € ne relevant du service d'intérêt économique général est affecté :
-en réserves sur cessions immobilières - Activités ne relevant pas du service d'intérêt économique général depuis 2021 - pour 11 783 884.38 €
-en report à nouveau - Activités ne relevant pas du service d'intérêt économique général depuis 2021 - pour - 2 385 777.81 €

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260521-CA20260521-010A-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026